

Responsable UE

Philippe Wessels

Président de jury

Roland Decaudin

Secrétaire de jury

Laurence Bourgeois

Contact

service.etudiants@saint-luc.be

+32 4 341 81 33

Bloc 1 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle

14 crédits • 280 points • 0 heures

Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :

- Représenter et décrire un projet de construction au moyen de documents graphiques et plastiques
- Produire un projet de design à travers des documents, des maquettes et prototypes

Au terme du cours de **PERSPECTIVE**, l'étudiant est capable de :

- Expliquer la constitution et la composition d'une représentation ou d'une illustration, en utilisant ses connaissances techniques et les lois de la perspective
- Traduire une représentation 3D en 2D qui répond aux règles (normes), en respectant les méthodes théoriques et techniques de tracés du dessin et de la construction (bâtiment)
- Exploiter une technique graphique adéquate à la représentation et l'expression d'une idée dans le but de la communiquer

Au terme du cours de **CONSTRUCTION PRATIQUE**, l'étudiant est capable de :

- Désigner les composantes élémentaires d'un ouvrage d'art en s'appuyant sur sa connaissance de la terminologie spécifique aux techniques constructives
- Produire une épure de construction tracée manuellement en utilisant les conventions du dessin technique
- Concevoir une structure simple à partir de principes de composition hiérarchisés et diversifiés, en tenant compte des atouts et contraintes induits par les matériaux et les moyens de leur mise en œuvre

Au terme du cours **TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES - CREATION D'OBJETS**, l'étudiant est capable de :

- D'entreprendre un projet de design à travers une méthodologie spécifique
- Comprendre et choisir les techniques lui permettant de construire des prototypes

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant annuelle, une évaluation partielle est effectuée pour chaque cours lors du 1er quadrimestre.

La pondération entre les quadrimestres est définie comme suit:

- la note du Q1 compte pour 40%
- la note du Q2 compte pour 60%

La note finale de l'UE correspond à la moyenne arithmétique des résultats obtenus pour chaque activités pour autant que les résultats obtenus soient supérieurs à 7/20 pour chacun des cours.

Lorsqu'une note de cours est inférieure ou égale à 7/20, un diminuteur s'applique au résultat de la moyenne obtenue. La valeur du diminuteur équivaut à l'écart obtenu entre la note d'échec et le seuil de réussite (10/20).

À titre d'exemple: si un étudiant obtient une cote de 7/20 à une activité d'enseignement d'une UE et si la moyenne obtenue pour cette UE est de 13/20, l'étudiant se voit retirer 3 points à la note finale et obtient seulement 10/20. Si sa cote est de 6/20 pour l'activité d'enseignement et que sa moyenne est de 13/20, il obtient seulement 9/20 pour cette UE.

Si, au sein d'une même UE, plusieurs résultats sont inférieurs ou égaux à 7/20, la réduction n'est appliquée qu'une seule fois mais sur base de la note la plus basse (voir règlement des études).

Cette unité étant annuelle, le diminuteur n'est pas activé au premier quadrimestre, il s'applique uniquement sur le résultat final. **Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.**

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C5 C7 de notre référentiel interne.